COMMISSION EPISCOPALE JUSTICE ET PAIX DU BURKINA

****(CJP-Burkina)

**Déclaration de la Commission épiscopale Justice et paix à l’issue de la mission d’observation des élections couplées, présidentielle et législatives, du 22 novembre 2020**

Monsieur le Secrétaire général adjoint de la Conférence épiscopale Burkina-Niger,

Monsieur le Secrétaire général de l’Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES-CARITAS BURKINA),

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Chers invités,

Bienvenue à cette conférence de presse qui offre l’occasion à la Commission épiscopale Justice et Paix, de rendre compte de la mission d’observation des élections couplées du 22 novembre dernier qu’elle a effectuée, à travers la présence sur le terrain, des hommes et des femmes qui se sont engagés à cet effet.

La Commission épiscopale Justice et Paix est l’organisation de l’Eglise Famille de Dieu du Burkina qui a pour mission de promouvoir la justice sociale, la paix, la cohésion sociale et de défendre les droits fondamentaux de la personne humaine et des groupes sociaux, à la lumière de la Doctrine sociale de l’Eglise. Elle ne pouvait donc rester en marge du processus électoral qui vient de se dérouler et dont certains résultats provisoires sont déjà portés à la connaissance de l’opinion publique.

L’objectif de la mission d’observation des élections par l’Eglise, à travers la Commission épiscopale Justice et Paix, était de contribuer d’une part à rendre effectif, l’exercice par les citoyens de leur droit de voter et, d’autre part, d’apporter son concours pour des élections apaisées, transparentes et crédibles. La remontée des informations fournies par les observateurs nous a permis de suivre le processus électoral sans discontinuer, ce qui nous permet d’en donner une appréciation générale et de formuler des recommandations aux parties prenantes en vue de contribuer à améliorer les scrutins à venir.

1. **Du déploiement des observateurs**

La commission épiscopale Justice et Paix a élaboré un projet de supervision des élections qui, malheureusement, du fait de l’épuisement des délais, n’a obtenu aucun financement. Pour autant, elle a décidé de participer à la supervision des élections et la plupart des observateurs qui s’étaient rendus disponibles au départ se sont mis debout, comme un seul homme, au nom de leur foi et de leurs convictions citoyennes, usant de leurs moyens propres, tant pour se déplacer que pour se restaurer, dans le seul but d’apporter ce qu’ils sont, parajuristes ou témoins de la foi, pour des élections crédibles, transparentes et apaisées.

Sur sept cent cinquante-trois (753) observateurs prévus au départ, quatre cent deux (402) observateurs ont favorablement répondu à cet appel de la foi, la plupart des restants ayant été empêchés par d’autres engagements pris entre temps.

Les 402 observateurs accrédités par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ont été déployés dans les quatorze (14) diocèses du Burkina, soit sur douze (12) des treize (13) régions que compte le Burkina.

Au total 496 bureaux de votes ont été couverts à travers le territoire national par la mission d’observation de la Commission épiscopale Justice et Paix.

1. **Des constatations générales faites sur le terrain**
2. **De l’ouverture et de la fermeture des bureaux de votes**

Selon les données fournies par la mission d’observation, près de 81,9% des bureaux de votes couverts ont respecté l’heure d’ouverture à 6H00 et 100% ont respecté l’heure de fermeture à 18H00.

La mission d’observation a noté la présence effective des forces de défense et de sécurité qui ont fait l’effort d’être à l’ouverture du scrutin dans les bureaux de vote et qui ont accompli leur mission avec professionnalisme. On note cependant que certains bureaux de vote étaient inexistants dans certaines localités.

1. **Du déroulement des opérations de vote**

De manière générale, les opérations de vote se sont déroulées dans le calme, la sérénité et la transparence. La Commission note avec satisfaction, sur la base des données fournies par les observateurs, les points ci-après :

* Les procédures d’ouverture et de vote ont, dans l’ensemble, été bien respectées par les acteurs ;
* Les procédures d’identification des électeurs étaient respectées ;
* La présence des dispositifs sécuritaires dans les bureaux de vote et les patrouilles ont permis aux citoyens de voter dans la quiétude ;
* De manière générale, le secret du vote était garanti dans les bureaux de vote;
* Les partis politiques étaient représentés dans la majeure partie des bureaux de vote visités ;
* Le vote, dans l’ensemble, s’est déroulé sans violences ni intimidations des électeurs ;
* De nombreuses autres missions d’observation étaient présentes sur le terrain, notamment celles de la CODEL, de Diakonia, de la Cour constitutionnelle, de l’Union Africaine, des ONG de développement (UAOD), du Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), de Observateurs sans frontières (OSF), du Balai citoyen, du réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix (WANEP), de la Commission Nationale des Droits de l’Homme (CNDH), de la mission d’observation de la CEDEAO, du CERFI, du S.21, du REN-LAC etc.
* Les opérations de dépouillement se sont globalement déroulées sans incident majeur malgré quelques discussions sur l’état de certains bulletins.
1. **Des incidents relevés**
* Impossibilité de voter pour certains électeurs à cause de transferts inattendus de bureaux de vote (Ouarégou, Begdo et Garango) ;
* Impossibilité de voter pour certains électeurs, soit parce que leurs noms ne figuraient pas sur les listes électorales, soit parce que les numéros de leurs cartes d’électeurs et ceux des bureaux de vote n’étaient pas conformes;
* Absence de formulaires de Procès-Verbaux à l’ouverture de certains bureaux de vote ;
* Manque de bulletins de vote ayant abouti à des frustrations ;
* Manque d'éclairage ou lampes défaillantes dans certaines zones où le dépouillement s'est fait avec des lampes de téléphones portables ;
* Désaccords sur la validité de certains bulletins dus à des différences de couleur de l'encre ;
* Difficultés de certains électeurs à retrouver leurs bureaux de vote ;
* Retard d’ouverture de certains bureaux de vote dû à l’absence de listes électorales (Fada), à la mauvaise qualité du matériel de bureaux de votes, à l'absence de fiches et autres fournitures de bureau de vote ou à cause de l’absence de certains membres du personnel des bureaux de vote ;
* Différence entre le matériel utilisé pour la formation et le matériel déployé dans les bureaux de vote (Dédougou) ;
* Confidentialité du vote non garantie par les isoloirs dans certains bureaux de vote (Begdo) ;
* Refus d’un Président de bureau de vote de signer le document d'observation (Sasma) ;
* Liste électorale contenant plus d’inscrits qu’il y en avait sur la liste du bureau de vote ;
* Non affichage des listes électorales devant les bureaux de vote ;
* Ouverture très tardive de bureaux de vote (Comme au Centre Beneb-noma de koudougou jusqu'à 14h) ;
* Exiguïté de certains bureaux de vote et faible éclairage ne facilitant pas le scrutin.
* Incompétence ou niveau de formation très bas de certains membres des bureaux de vote. Cela a eu comme conséquence, la non maîtrise des procédures de vote (Bureau de vote école Bangpooré de Tampouy, Diebougou), la non maîtrise de l’utilisation du matériel de vote (Diébougou), la non maîtrise des opérations de dépouillement, les surcharges sur les procès-verbaux (Bureau de vote N°1, arrond5, FABAO), la frustration de certains délégués de partis politiques qui se sont retirés (Karpala, arrondissement n°11), car ne pouvant plus patienter.
* Interpellation par les agents de sécurité d’un électeur détenant des bulletins de vote dans ses poches (Bounouna) ;
1. **Des recommandations**
2. **A la CENI**
* Améliorer le monitoring du déploiement du matériel électoral ;
* Améliorer la qualité du matériel électoral ;
* Mieux former le personnel des bureaux de vote ;
* Sensibiliser sur la procédure et/ou la manière de voter afin de réduire les taux élevés de bulletins nuls et d’abstention ;
* Améliorer la configuration et l’éclairage des isoloirs.
1. **Aux partis politiques**
* Renforcer l’information et la formation des électeurs sur le processus de vote ;
* Améliorer la formation des délégués de partis politiques ;
* Accroître la présence des délégués de partis politiques dans les bureaux de vote;
* Faire preuve de patience lors des opérations de dépouillement ;
* S’en tenir aux voies légales et en temps opportun pour contester les résultats le cas échéant.
1. **Aux organisations de la société civile**
* Poursuivre l’effort de sensibilisation des citoyens sur les valeurs de la citoyenneté et de la démocratie ;
* Renforcer la sensibilisation pour une participation plus importante et la conscientisation des populations pour la recherche et la défense du bien commun ;

**Conclusion générale**

Dans le message qu’ils ont adressé aux chrétiens et aux hommes de bonne volonté à l’occasion des élections couplées du 22 novembre 2020 (*Message aux fils et filles de l’Eglise Famille de Dieu au Burkina Faso et aux hommes de bonne volonté à l’orée des élections couplées du 22 novembre 2020*) , les Evêques du Burkina Faso nous invitaient tous à gagner en maturité politique et citoyenne, en consolidant l’esprit de dialogue et de conciliation qui a toujours prévalu dans notre pays et qui nous a permis de relever de nombreux défis qui pouvaient sembler insurmontables.

Malgré les incidents ci-dessus mentionnés, la mission d’observation de la Commission épiscopale Justice et Paix se satisfait du bon déroulement des opérations électorales du 22 novembre. Les incidents identifiés çà et là qui étaient pour la plupart d’ordres organisationnel, technique et administratif, ont été traités et certains d’entre eux ont été maîtrisés. Ils ne sont donc pas de nature à entacher la crédibilité du scrutin du 22 novembre 2020. L’Eglise, à travers la Commission épiscopale Justice et Paix, félicite tous les acteurs qui ont pris part à ce scrutin : les leaders politiques qui ont fait preuve de modération, les citoyens qui ont fait preuve de discipline et de modération dans les propos ou comportements militants, les forces de défenses et de sécurité qui n’ont ménagé aucun effort pour le bon déroulement du vote, les organisations de la société civile et tous les acteurs qui, dans l’ombre, ont travaillé d’arrache-pied pour que ces élections se déroulent normalement. La Commission épiscopale Justice et Paix renouvelle sa gratitude à toutes les structures, institutions, personnes physiques et morales qui ont permis ou facilité la supervision des élections. Reconnaissance particulière aux observateurs pour leur engagement et leur abnégation, de même qu’à l’OCADES-CARITAS BURKINA pour son appui de toujours et pour son aide dans ce processus de supervision des élections couplées du 22 novembre 2020.

 Que Dieu bénisse le Burkina Faso

**Répartition des observateurs, dans les bureaux de votes selon les localités**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Diocèse** | **Nombre d’observateurs** | **Nombre de bureaux de vote** | **Zones/localités** |
| 1 | Ouagadougou | 23 | 58 | Ouagadougou, Ziniaré,Tanghin Dassouri, Koubri, Kombissiri |
| 2 | Koudougou | 96 | 106 | Localités des provinces du Sanguié, du Boulkiemdé, de la Sissili et du Ziro |
| 3 | Kaya | 5 | 5 | Boussouma , Korssimoro |
| 4 | Ouahigouya | 46 | 65 | Ouahigouya Thiou, Boussou Gourcy Titao Tikaré, Séguénéga, Bourzanga Rollo Kongoussi, Rouko, Sabcè, Baam. |
| 5 | Manga | 7 | 7 | Manga , Pô |
| 6 | Bobo-Dioulasso | 7 | 7 | Ville de Bobo, Village de Koro ,Commune de Karangasso Sambla, Commune de Bama |
| 7 | Banfora | 22 | 27 | Commune de Banfora, Sindou, Konadougou, Serabougou, Bérégadougou, Mangodara, Sidéradougou |
| 8 | Diébougou | 54 | 52 | Fafo, Diébougou, Tovouor Iolonioro, Dissin, Bozo, Nyigbo, Phariyago, Liguè-Tâw, Libiélé, Dano, Bouni, Poulèba, Memèr, Ouessa |
| 9 | Nouna |  |  | province des Banwa , province du Kossi |
| 10 | Dédougou | 56 | 50 | Localités des provinces du Sourou, du Mouhoun, des Ballé, et du Tuy |
| 11 | Gaoua | 16 | 14 | Gaoua, Batié, Loropeni, Dipeo, kampti, Nako, Legmoin |
| 12 | Fada N’Gourma | 15 | 45 | Fada, Bogandé, Diapaga, Kantchari, Diabo |
| 13 | Koupéla | 12 | 15 | Pouytenga, Gounghin, Koupéla, Baskouré, Ligdimagem, Dialgaye, Zorgho, Mogtedo. |
| 14 | Tenkodogo | 34 | 45 | Garango, Ouargaye, Bittou, Bagré, Sasma, Moaga, Boussouma, Tenkodogo, Cinkansé, Salembaoré, Ouedgo |
| **Total** | **402** | **496** |  |

**Le Secrétaire Général,**

*Abbé OUEDRAOGO O. Hermann*